



Mairie de Bessoncourt

19 rue des Magnolias ☎ 03 84 29 93 67 mail : bessoncourt.mairie@wanadoo.fr

11 mai 2021

COVID 19 – CAMPAGNE DE VACCINATION A BESSONCOURT

Le Département du Territoire de Belfort en coordination avec la Préfecture et l'Agence Régionale de Santé organise une campagne mobile de vaccination contre le Covid-19.

Ce centre de vaccination sera à Bessoncourt, à la salle des fêtes du 25 au 28 mai 2021

**Si vous souhaitez vous faire vacciner, prenez rendez-vous au :
0805 690 784 à partir du 17 Mai.**

Pour le grand public, la vaccination contre la Covid-19 est ouverte aux :

- personnes de 16-17 ans atteints de certaines maladies graves ([pathologie à très haut risque de forme grave](#)) avec le vaccin Pfizer-BioNTech ;
- personnes majeures en situation de handicap, hébergées en maison d'accueil spécialisée ou foyer d'accueil médicalisé ;
- personnes de plus de 18 ans avec un indice de masse corporelle supérieur à 30 ;
- personnes de 18 à 50 ans inclus souffrant d'une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19 ou d'une ou plusieurs comorbidités ;
- personnes de 50 ans et plus quel que soit leur lieu de vie et leur état de santé (avec ou sans comorbidités) ;
- adultes vivants dans le même foyer qu'une personne sévèrement immunodéprimée, enfant ou adulte (transplantés d'organes solides, transplantés récents de moelle osseuse récents, patients dialysés, patients atteints de maladies auto-immunes sous traitement immunosuppresseur fort de type anti-CD20 ou anti-métabolites) ;
- femmes enceintes à partir du 2e trimestre de grossesse ;

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES : INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les 20 et 27 juin prochains auront lieu les élections départementales et régionales. Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. **Date limite d'inscription : vendredi 14 mai 2021.**

Une permanence en Mairie aura lieu de 9 h à 11 h le vendredi 14 Mai, dernier délai pour s'inscrire et pouvoir voter au scrutin des 20 et 27 juin.

Suite au verso

INFORMATIONS EXPRESS

Pour s'inscrire, rien de plus simple : il suffit de se munir d'un justificatif de domicile récent ainsi que d'un document d'identité. L'inscription peut se faire :

- en ligne sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>
- en mairie en téléchargeant et en remplissant le formulaire cerfa 12669*02.

Vous pouvez le télécharger sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>

N'oubliez pas de vous munir d'un justificatif de domicile récent ainsi que d'une pièce d'identité.

Pour les personnes déjà inscrites sur les listes électorales, la dernière carte d'électeur reçue est toujours valable. Pour les personnes qui se sont inscrites sur les listes électorales après le 16 mars 2020, une nouvelle carte sera envoyée à l'adresse indiquée lors de l'inscription.

Chaque Français, à sa majorité, est inscrit automatiquement sur la liste électorale s'il a effectué les démarches du recensement citoyen dans la même commune au moment de ses 16 ans.

Vous ne savez pas si vous êtes inscrit sur les listes électorales ? Pour le savoir, vous pouvez vous rendre sur le site

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

HORAIRES D'UTILISATION DES TONDEUSES

Il n'est pas inutile de rappeler les horaires d'utilisation des tondeuses :

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique **sont autorisés** aux jours et horaires suivants :

- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**
- **les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h**
- **les jours fériés de 10h à 12h uniquement**
- **Leur utilisation n'est pas autorisée les dimanches**

Les entreprises et les employés communaux ne sont pas concernés par ces restrictions.